

**AUTORISATION PERMANENTE D'ENLEVEMENT DES TAGS ET GRAFFITIS
ET/OU DE PLANTATION DE LIERRE**

Nom du propriétaire* :
Adresse :
Téléphone* : Email :

Nom de l'occupant :
Adresse :
Téléphone* : Email :

Localisation du lieu vandalisé* :

Type de support (ex : clôture en bois peint, mur peint, etc.)* :

Le support a-t-il fait l'objet d'un traitement préventif anti-graffiti* ? oui non

Le support a-t-il déjà fait antérieurement l'objet d'un nettoyage approfondi pour l'enlèvement des tags et graffitis* ? oui non

Je soussigné(e) agissant en qualité de
autorise la ville de Nouméa à

effacer ou recouvrir le graffiti apparu sur mon bien
 planter du lierre pour protéger mon bien de la réapparition de graffiti

Aussi, je m'engage à :

- donner aux agent agissant pour le compte de la Ville toute facilité d'accès à sa propriété ou à l'immeuble dont il assure la gestion ;
- déclarer à la Ville la présence et la nature d'éventuels produits de protection anti-graffiti ;
- signaler par écrit à la Ville tous problèmes déjà rencontrés lors des travaux antérieurs effectuées sur les supports à nettoyer ;
- n'exercer aucune action contre la Ville et contre son prestataire en cas de désordres imputables à cette intervention ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage.

Fait à, le

Signature du propriétaire ou du gestionnaire
précédée de la mention "lu et approuvé"

Cette autorisation permanente peut être révoquée à tout moment par courrier adressé au maire de la commune. De même, la ville de Nouméa peut à tout moment mettre fin au service gratuit d'enlèvement visé par la présente autorisation.